

Bougez malin à Colomiers !

les Pass Mobilité



M

T

BUS

L2

21

32

55

63

150

TAD

118

COLOMIERS



Le Pass Mobilité



**La Ville de
Colomiers
facilite la
mobilité pour
les familles,
les jeunes
de -26 ans,
les salarié.e.s,
les seniors et
les personnes
en invalidité
en complétant
les gratuités
et tarifs réduits
déjà proposés
par Tisséo.**

Personnes en invalidité

Seniors

- **Gratuité totale des transports en commun** pour les Columérin.e.s de + de 65 ans, les retraité.e.s columérin.e.s de + de 62 ans et les personnes en invalidité de 50 à 79 %. Cela se traduit par le remboursement des tickets 10 déplacements (4,70 à 9,10 € / mois) et des abonnements 31 jours (12 à 28,50 € / mois).

- 26 ans

Une aide supplémentaire

est proposée pour les Columérin.e.s de moins de 26 ans, sous conditions de ressources de leur famille (quotient familial < 1 500). La Municipalité va au-delà des aides de Tisséo et du Conseil départemental, en offrant un remboursement de 4 € / mois (10 déplacements), de 5 € / mois (abonnement mensuel) ou de 50 € / an (abonnement annuel). Cette contribution favorisera l'usage régulier des transports en commun pour la mobilité loisirs des jeunes.



La carte Pastel gratuite !

Si vous achetez la carte Pastel (9 €*), elle vous sera intégralement remboursée par la Ville de Colomiers.

Vous pourrez accéder à tous les abonnements, tarifs réduits et offres de gratuité de Tisséo, à l'accès gratuit aux parcs de vélos Tisséo.

Vous pourrez circuler en TER et dans tous les réseaux de bus Arc-en-ciel du Conseil départemental.

Vous aurez accès au VélôToulouse et au service d'autopartage Citiz.

La carte Pastel a une durée de validité illimitée.

Pour bénéficier de la gratuité, il suffit de remplir un formulaire disponible sur www.ville-colomiers.fr (Rubrique Vie quotidienne/Se déplacer/Pass Mobilité)



Familles

➤ **Cette aide est destinée aux parents désirant accompagner leurs enfants**

(titulaires d'un Pass mobilité jeunes) dans leurs déplacements, en bénéficiant du même remboursement que leur enfant d'un montant de 4 €/ mois, sous conditions de ressources (quotient familial < 1 500).

** Montant des aides valable pour toute carte Pastel achetée à partir du 1^{er} juillet 2018 et pour tout titre de transport et abonnement acquis à compter du 3 juillet 2018*

Salarié.e.s

L'objectif est de faciliter l'utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail, en limitant le recours à la voiture particulière, source de congestion du trafic et de nuisances environnementales. La Municipalité accompagne ainsi les salariés habitant et travaillant à Colomiers par une aide de 7 à 10 € / mois, en complément de la contribution employeur (50 %), ce qui ramène le coût de l'abonnement à 16,13€, 17,45 € ou 18,50 € en fonction de la formule choisie auprès de Tisséo.



le Pass Mobilité



M

T

BUS

L2

21

32

55

63

150

TAD

118



**Toutes les modalités sont détaillées
sur www.ville-colomiers.fr
Rubrique : Vie quotidienne/
Se déplacer/Pass Mobilité**



**Mairie de Colomiers
Tél. : 05 61 15 22 22**

ville-colomiers.fr
COLOMIERS

